ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage de la langue arabe

Question écrite n° 38800

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les enjeux relatifs à l'apprentissage de la langue arabe dans le cursus scolaire. À l'école primaire, dans le cadre des deux séquences hebdomadaires de langue vivante, seuls 0,2 % des élèves ont pu choisir la langue arabe. Au collège et au lycée, 400 établissements seulement proposent cette langue vivante, permettant un apprentissage pour 14 900 élèves sur les 5,7 millions qui y sont accueillis. Aussi, M. le député souhaite connaître les mesures mises en place ou envisagées pour développer cet enseignement, que ce soit en matière de recrutement de professeurs ou de valorisation de l'offre auprès des familles. Par ailleurs, les enseignements de langues et cultures d'origine (ELCO) ont été remplacés par les enseignements internationaux de langues étrangères (EILE), soumis à de nouvelles obligations d'agrément, de fixation des programmes et de contrôle des contenus et méthodes d'enseignement. Dans ce cadre, il souhaite des éléments de bilan sur les partenariats construits avec les pays de langue arabe concernés, ainsi que des informations sur l'offre (nombre d'écoles et d'enfants concernés, répartition géographique de l'offre).

Texte de la réponse

L'enseignement de l'arabe fait l'objet d'une attention particulière au sein du système éducatif français. A la rentrée 2020, la langue arabe était enseignée à 15 408 élèves dans 382 établissements secondaires par 197 professeurs certifiés ou agrégés de langue arabe (valeur à la rentrée 2018). Les effectifs pour cette langue sont en progression chaque année depuis dix ans. A titre comparatif, 7 629 élèves apprenaient la langue arabe dans le second degré à la rentrée scolaire 2010, 10 688 à la rentrée scolaire 2015. L'enseignement de la langue arabe arrive en 7ème position des langues enseignées au sein du système scolaire français après l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le chinois et le portugais. Il s'inscrit dans une offre globale couvrant l'ensemble des niveaux d'enseignement et construisant des parcours cohérents et de qualité, dans le cadre des activités périscolaires dans le premier degré, pour se poursuivre au collège dans les dispositifs bilangues ou en sections internationales, puis en LVA (en sections internationales), LVB et LVC. Dans le prolongement du discours du Président de la République du 2 octobre 2020 sur la lutte contre les séparatismes, le ministre souhaite renforcer l'enseignement de la langue arabe en l'intégrant plus solidement dans la stratégie d'implantation des langues vivantes étrangères. À cet effet, le ministre a saisi l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour une mission visant à renforcer cet enseignement et son offre sur le territoire national en lien avec le Plan langues vivantes. Comme tout enseignement de langues vivantes, l'enseignement de la langue arabe constitue un levier de développement professionnel et de promotion sociale pour les élèves, et vient répondre à une demande qui connaît une croissance régulière dans toutes les académies, qu'elle soit le fait d'enfants ayant un lien familial avec cette langue ou d'élèves n'ayant pas de liens personnels avec le monde arabe. L'enseignement de l'arabe doit ainsi, conformément à la mission humaniste de l'école, trouver toute sa place dans l'institution scolaire, dans un cadre régi par des exigences intellectuelles et scientifiques communes. Comme indiqué, l'enseignement de la langue arabe s'inscrit dans le Plan langues vivantes qui encourage une précocité de l'exposition aux langues vivantes ainsi qu'une ouverture à la diversité linguistique. Il enrichit l'offre linguistique de l'École, au même titre que les autres langues vivantes et répond aux mêmes exigences et garanties de qualité et de neutralité. Enfin, le ministère soutient son effort dans le recrutement des professeurs

de langue arabe comme l'atteste le nombre de postes ouverts au CAPES externe en 2021 : 8 postes, soit deux postes de plus qu'en 2020 ; 3 au CAFEP-CAPES et 4 à l'agrégation externe sont également offerts pour cette année. Les enseignements internationaux de langue étrangère (EILE) de langue arabe relèvent de partenariats actuellement signés avec le Maroc, la Tunisie et, plus récemment, à la rentrée 2021, l'Algérie. En 2020-2021, les cours d'EILE de langue arabe n'ont donc pu être conduits qu'avec le Maroc et la Tunisie. Le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de tous les enseignements, Ces enseignements ne concernent que des élèves volontaires dont les familles en ont fait la demande. Ils sont implantés dans 92 départements du territoire et concernent environ 34500 élèves pour 3070 cours.

Données clés

Auteur : M. Belkhir Belhaddad
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38800
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mai 2021, page 4009
Réponse publiée au JO le : 22 mars 2022, page 1917